

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**OBJET : Budget ville – exercice 2020 – approbation de la décision modificative n°1**

Séance du 11 juin 2020

Convocation du 5 juin 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le onze juin à 18 h 10, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le cinq juin se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, en visioconférence en direct sur le site [sceaux.fr](http://sceaux.fr)

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, MM. Othmane Khaoua, Thibault Hennion, Mmes Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,  
Mme Sakina Bohu par Mme Chantal Brault,  
Mme Catherine Lequeux par Mme Sophie Ganne-Moison,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot

Etait absent non représenté :

M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

M. Philippe Laurent

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 11 juin 2020

**OBJET : Budget ville – exercice 2020 – approbation de la décision modificative n°1**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et D-2342-2 relatif aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu le budget pour l'exercice 2020 adopté le 5 mars 2020,

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services,

Après en avoir délibéré, à la majorité (7 votes contre : MM. Thierry Legros, Mme Catherine Lequeux, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras ; M. Xavier Tamby ne prend pas part au vote)

DECIDE de compléter les crédits comme suit du budget 2020 :

	BP 2020	DM 1	Total budget 2020
Recettes de fonctionnement	45 250 000 €	430 000 €	45 680 000 €
Dépenses de fonctionnement	45 250 000 €	430 000 €	45 680 000 €
Recettes d'investissement	32 323 000 €	7 885 000 €	40 208 000 €
Dépenses d'investissement	32 323 000 €	7 885 000 €	40 208 000 €

ADOpte la décision modificative n°1 au budget de la ville, exercice 2020, mentionnée dans le tableau annexé.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



## DECISION MODIFICATIVE N°1 DU 11 JUIN 2020 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2020

IMPUTATION				IMPUTATION						
prog	nature	fonct°	Chap	libellé	prog	nature	fonct°	Chap	libellé	
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>				<b>CREDIT AMPUTE</b>	<b>RECETTES - INVESTISSEMENT</b>				<b>CREDIT AMPUTE</b>	
2312	020	041		Immobilisations corporelles en cours - Agencements et aménagements de terrains	021	01	21		autofinancement complémentaire	
2313	020	041		Immobilisations corporelles en cours - Constructions	10222	01	10		F.C.T.V.A	
2315	020	041		Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage techniques	2031	020	041		Frais d'études	
21351	020	21		travaux sur bâtiment	237	020	041		Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles	
2151	845	21		travaux de voirie	238	020	041		Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	
261	555	26		achat d'actions						
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>				<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>				<b>-18 353,28 €</b>	
				<b>7 885 000,00 €</b>					<b>7 903 353,28 €</b>	
				<b>7 885 000,00 €</b>					<b>7 885 000,00 €</b>	
<b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>				<b>RECETTES - FONCTIONNEMENT</b>						
023	01	023		autofinancement	704	845	70		recettes des travaux pour comptes de tiers	
65561	01	65		reversement compensation TH à VSGP	73111	01	731		produit des impôts locaux (ville)	
65741	71	65		subventions aux ménages	73111	01	731		produit des impôts locaux (v/s/c/m)	
65748	020	65		subventions aux personnes morales	74111	01	74		DGF	
65888	020	65		autres dépenses exceptionnelles	74832	01	74		compensation exonérations CFE	
673	01	67		annulation de titres sur exercice antérieur	74833	01	74		compensation exonérations TF	
7391118	01	014		prélèvement sur produit de TH	74834	01	74		compensation exonérations TH	
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>				<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>				<b>0,00 €</b>	
				<b>430 000,00 €</b>					<b>430 000,00 €</b>	
				<b>430 000,00 €</b>					<b>430 000,00 €</b>	



En application de la loi  
n° 82-213 du 2/03/1982  
le présent acte a été déposé  
à la Préfecture de Nanterre  
le 1<sup>er</sup> 7<sup>er</sup> JUIN 2020  
et publié le.....  
Le directeur général des services

